

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1042

**Artikel:** Borgeaud, Chappaz, solier à Saint-Maurice : "L'Eglise qui enseignait la poésie"  
**Autor:** Dubuis, Catherine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020870>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pas (trop) de mélanges

(fb) Le Conseil national débatta le 10 juin d'un rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés. Pas de surprise confondante mais la confirmation de quelques tendances, l'esquisse de certaines évolutions et un concept d'ensemble à vrai dire assez détestable.

Répondant à un postulat de la commission de gestion du Conseil national, le rapport aborde de manière globale main-d'œuvre étrangère (1,1 million de personnes à fin avril) et requérants d'asile; ceux-ci (64 000 personnes qui constituent pour la plupart une main-d'œuvre précaire) sont décomptés habituellement parmi les étrangers non résidant en Suisse (avec les saisonniers, les fonctionnaires internationaux et les détenteurs d'une autorisation de courte durée). On retrouve là un écho du rapport sur la stratégie en matière d'asile dans les années nonante, qui préconisait d'intégrer la problématique des requérants à l'ensemble de la politique à l'égard des étrangers. De même lorsque le Conseil

fédéral propose d'abandonner prudemment des contingents rigides par type de permis (150 000 saisonniers, 10 000 permis B nouveaux par an), et de s'en tenir à une prise en compte globale de la proportion d'étrangers par rapport aux Suisses.

Il y a cependant encore du chemin à faire pour intégrer à la réflexion les quelque 150 000 clandestins qui font eux aussi partie intégrante de notre économie. Ils sont à peine mentionnés mais rien n'est proposé soit pour adapter les secteurs qui en sont tributaires (restauration, hôtellerie...) de manière à pouvoir s'en passer, soit pour prendre acte dans la politique des étrangers du besoin de personnel non qualifié que cela révèle.

Pour le reste, l'OFIAMT a manifestement fait prévaloir sa *Realpolitik* face aux vues plus idéalistes du rapport de 1989. La théorie des trois cercles est significative: liberté d'établissement pour les ressortissants de la CE et de l'AELE: EEE oblige; recrutement d'autres travailleurs utiles à l'économie dans un

deuxième cercle limité aux Etats-Unis, au Canada et peut-être à certains pays de l'Est: des pays blancs et chrétiens; en principe pas de permis pour le reste du monde, sauf cas exceptionnel: que les Barbares restent entre eux. La distinction entre le deuxième et le troisième cercle est fondée, en toute bonne conscience, sur la volonté d'éviter des problèmes d'intégration par l'exclusion d'une immigration qui ne serait pas culturellement proche.

En vérité, on ne voit pas pourquoi on appauvrirait artificiellement la diversité de provenance des étrangers: l'économie fait, déjà, un premier choix en ne sollicitant des permis que pour ceux qu'elle souhaite engager. Et il est regrettable que le Conseil fédéral n'ait pas saisi l'occasion (particulièrement dans un rapport qui contient comme il se doit des considérations profondes sur la disparité entre le Nord et le Sud) pour intégrer l'idée du permis de durée limitée non renouvelable, en tant que coopération au développement de pays choisis par une aide à la personne. Sous le vernis humaniste, c'est l'égoïsme national (étendu à l'Europe) et la peur de l'autre qui dominent. ■

BORGEAUD, CHAPPAZ, SOLIER À SAINT-MAURICE

### «L'Eglise qui enseignait la poésie»

Le 23 mai dernier, dans la grande salle du Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice, avait lieu une rencontre du public avec Georges Borgeaud, Maurice Chappaz et Tristan Solier, sous les auspices du Crédit Suisse en coproduction avec *RSR-Espace 2*. Isabelle Rüf était la présentatrice de cette soirée.

Tour à tour, les trois écrivains ont évoqué leurs souvenirs de Saint-Maurice avant et pendant la guerre: les fortes personnalités de maîtres tels que Norbert Viatte, éveilléur d'écriture lui-même tragiquement frappé de stérilité créatrice, Edmond Humeau, feu follet enflammant les jeunes imaginaires, Alexis Péry et tant d'autres, musiciens, poètes et peintres à leurs heures, pour la plupart puissants formateurs d'âmes.

Chappaz rappelle qu'en ce temps-là de sa vie, il n'y avait que deux voies, la prêtrise ou l'écriture; et que l'un des dogmes de la théologie affective enseignée à Saint-Maurice était que tous les artistes étaient sauvés... d'office!

Borgeaud se souvient d'Edmond Humeau: «*Il a réussi à me faire cracher mon secret.*» Cet enseignant-poète lisait aux élèves des poèmes de Claudel, Reverdy, Supervielle, sans nommer leurs auteurs. Borgeaud a alors ce cri du cœur: «*Aimer sans connaître les noms, c'est très agréable.*» Norbert Viatte avait dans sa chambre une reproduction de Renoir, représentant une jeune fille très provocante, et affirmait aux jeunes gens stupéfaits et complices que la présence féminine est indispensable. Commentaire de Borgeaud: «*Il y avait naturellement aussi une Vierge, dans cette chambre, mais ça fait partie du bagage! Tandis que la jeune fille de Renoir...*»

Solier dit la volupté de la désobéissance apprise à Saint-Maurice, le sens du sacré conservé et retrouvé intact dans le combat libertaire (la lutte pour l'indépendance du Jura). Il dit aussi les contacts permanents qu'impose la vie en internat, et qui rendent toute tricherie impossible. Il dit encore la griserie per-

due des lectures interdites, Cocteau sous les draps, à la lampe de poche; et la frustration inouïe devant le passage de l'Orient-Express illuminé, l'espoir fou d'un arrêt sauvage qui jamais ne se produisait.

Face à un parterre de jeunes élèves frémissements, applaudissant à tel ou tel propos, tandis que Georges Borgeaud tourne la roue étincelante de ses formules, Maurice Chappaz ne cesse de s'étonner devant le mystère du monde et Tristan Solier se tait. Ces trois vieux messieurs, ces trois anciens élèves de Saint-Maurice sont aussi, sont d'abord des écrivains et des artistes. Il me semble qu'on l'a un peu oublié l'autre soir. Relisons donc *Le Préau* de Borgeaud et cet admirable texte de Maurice Chappaz, «L'Eglise qui enseignait la poésie», paru dans *La révolution d'Agaune* de Fernand Gay (Nyon, Cyclade SA). Et regardons les vignettes de Solier (car il est aussi peintre) qui accompagnent les poèmes de son frère et ami Jean Cuttaz. La soirée sera diffusée dans l'émission «Fenêtre sur nos soirées» le dimanche 16 juin 1991 dès 14 heures sur *Espace 2*.

Catherine Dubuis